

Les avantages du contrat de professionnalisation

Une réponse pour optimiser vos recrutements

- **Effectif de l'entreprise inchangé**
- **Période d'essai d'1 mois**
- **Pré-sélection des candidats par le GRETA MTE 93**
- **Aide gratuite du GRETA MTE 93 dans l'élaboration et le suivi du dossier**

Rémunération du salarié entre 55 et 100 % du SMIC

Âge/Niveau d'études	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	55% du SMIC	65 % du SMIC
21 ans à 25 ans	70 % du SMIC	80 % du SMIC
26 ans et +	100 % du SMIC* ou 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective	

*SMIC horaire au 01/01/2020 : 10,15 € brut (<http://www.travail-solidarite.gouv.fr>) ou 1539,42 € pour 35 heures. Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance>

Les aides

Nature	Conditions	Montant
AFE (aide forfaitaire à l'employeur)	Demandeur d'emploi de 26 ans ou plus	Maximum 2000 €
Exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales	Demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus	Variable
Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus	Demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus	Maximum 2000 € *Cumulable avec l'AFE et l'exonération de charges sociales
Aide à l'embauche d'une personne handicapée	Durée minimale de travail hebdomadaire : 24h	Maximum 4000€

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance> et <https://www.agefiph.fr>